

# Validations des Etudes Supérieures Antérieures à l'université

---

Adopté par le Conseil d'administration de l'université : 07 février 2022



# **- SOMMAIRE -**

<b>1 - Qu'est que la Validation des Etudes Supérieures : VES.....</b>	<b>3</b>
1.1    Références réglementaires.....	3
1.2    La VES pour qui ? .....	3
1.3    La composition du jury.....	3
1.4    Le dossier .....	3
<b>2 - La procédure .....</b>	<b>4</b>
2.1    A qui remettre le dossier complet.....	4
2.2    La recevabilité du dossier .....	4
2.3    L'examen des pièces et entretien éventuel .....	4
2.4    L'inscription administrative.....	4

# 1- Qu'est que la Validation des Etudes Supérieures : VES

## 1.1 Références réglementaires

### Le code de l'éducation (articles R. 613-32 à R.613-37)

Le Code de l'éducation prévoit que peuvent donner lieu à validation toutes études supérieures suivies dans un établissement ou un organisme de formation public ou privé, en France ou à l'étranger, quelles qu'en aient été les modalités et la durée.

Le candidat ou la candidate adresse un dossier de recevabilité de sa demande à l'université, dans les conditions préalablement fixées et rendues publiques, notamment sur son site internet.

Il n'est possible, au cours de la même année civile et pour un même diplôme, de déposer qu'une seule demande et de saisir qu'un seul établissement. La demande précise le diplôme postulé. Le candidat ou la candidate qui souhaite postuler à des diplômes différents, ne peut au total déposer plus de trois demandes de validation au cours de la même année civile.

## 1.2 La VES pour qui ?

Cette procédure s'adresse aux salariés, non salariés, demandeurs d'emploi, bénévoles, français ou étrangers ayant des titres, des diplômes ou ayant suivi une formation en lien avec le diplôme visé.

## 1.3 La composition du jury

Le jury de validation des études supérieures à l'université est le jury du diplôme demandé ou éventuellement une émanation de ce dernier. Dans ce second cas, un arrêté spécifique sera pris par le Président de l'université sur proposition du président de jury du diplôme.

## 1.4 Le dossier

### Le SCUIO-IP

Le SCUIO-IP peut accompagner les candidates et les candidats dans la définition de leur projet et les aider dans l'identification du diplôme visé par la demande de VES.

L'offre de formation de l'université est consultable à l'adresse suivante : <https://www.univ-tlse3.fr/découvrir-nos-diplômes>

Le dossier de demande est à déposer sur la plateforme eCandidat : <https://ecandidat.univ-tlse3.fr/>

La liste des pièces justificatives n'est pas exhaustive, elle peut être complétée de tout document éclairant le jury sur le niveau des connaissances, des acquis et des apprentissages.

## 2- La procédure

### 2.1 A qui remettre le dossier complet

Les demandes de candidatures devront être déposées du **lundi 17 au vendredi 28 novembre 2025** sur la plateforme eCandidat : <https://ecandidat.univ-tlse3.fr/>.

### 2.2 La recevabilité du dossier

La Scolarité Générale de la Direction de la Formation et de la Vie Etudiante, après vérification de la conformité de la candidature, la transmettra à la composante porteuse du diplôme pour lequel la validation est demandée.

Un mail de confirmation du dossier complet sera envoyé au candidat.

### 2.3 L'examen des pièces et entretien éventuel

Après examen du dossier, le jury peut juger nécessaire de compléter son étude d'un entretien avec le candidat ou la candidate, qui sera averti par mail.

Le jury se réunira pour statuer sur la validation totale ou partielle du diplôme démandé.

### 2.4 L'inscription administrative

Si le jury émet un avis favorable à la demande, la Scolarité Générale de la DFVE procèdera à l'inscription administrative de l'étudiant ou l'étudiante au diplôme pour lequel il ou elle a reçu un avis favorable.

L'étudiant ou l'étudiante **devra s'acquitter des droits d'inscription au diplôme national correspondant.**

Si la validation est partielle, il ou elle devra effectuer en plus de l'inscription administrative une inscription pédagogique aux Unités d'Enseignement restant à acquérir.

### 2.5 Tarification d'une VES

**Le coût de la VES est de 450 €**

Si vous êtes salarié, vous pouvez demander la prise en charge de la VES par votre employeur.

Si votre demande de VES est prise en charge par un tiers, un bon de commande devra être établi par l'organisme de prise en charge.

Si votre demande de VES est prise en charge à titre personnel, vous recevrez à l'issue du dépôt sur eCandidat, un lien de paiement en ligne.

# DOSSIER DE DEMANDE

## Validation des Etudes Supérieures (VES)

### Diplômante

En vue de l'obtention totale ou partielle d'un diplôme délivré au nom de l'état par l'Université de Toulouse

En application des articles L613-3 à L613-6 du Code de l'Education

« Sont prises en compte et peuvent donner lieu à validation toutes études supérieures suivies par le candidat dans un établissement ou un organisme de formation du secteur public ou privé, en France ou à l'étranger, quelles qu'en aient été les modalités et la durée, et sanctionnées par un contrôle de connaissances. » article R.613-33 du Code de l'Education)

« La demande est accompagnée d'un dossier dans les conditions prévues à l'article R613-35 du code de l'Education) »

Vous y trouverez les définitions des informations demandées, les listes de codes nécessaires pour renseigner les rubriques, la liste des pièces justificatives à joindre au présent formulaire pour envoyer un dossier complet.

#### RUBRIQUE 1 : Certification que vous souhaitez obtenir

Intitulé complet (niveau ; mention ; parcours) - Consultez le site de l'université : <https://www.univ-tlse3.fr/découvrir-nos-diplômes>

#### RUBRIQUE 2 : Etat civil et coordonnées personnelles

Nom de naissance :

Nom d'usage le cas échéant :

Prénoms dans l'ordre de l'Etat Civil :

Prénom d'usage le cas échéant :

Date de naissance :

Ville de naissance :

Département / Pays de naissance :

\*-\*

Adresse postale complète :

📞 :

✉ :

#### RUBRIQUE 3- Votre situation actuelle

Vous exercez une activité professionnelle

Fonction :

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Vous êtes sans emploi

Depuis quelle date :

Vous suivez actuellement une formation

Nom de l'établissement :

Formation ou diplôme préparé :

Autre situation : précisez

## RUBRIQUE 4- Financement envisagé

**Vous financez vous-même votre demande de VES**

Attestation de prise en charge à titre personnel à compléter et règlement à envoyer

**Vous demandez une prise en charge par un tiers**

Attestation de prise en charge par un tiers à compléter

## RUBRIQUE 5 : Votre parcours de formation

Votre diplôme ou titre obtenu le plus élevé :

Année d'obtention :

Baccalauréat : 4 (anciennement IV) ; DEUG, BTS, DUT, DEUST : 5 (anciennement III) ; Licence, Licence professionnelle, LP-BUT : 6 (anciennement II) ; Maîtrise, master 1<sup>ère</sup> année : 6 (anciennement II) ; Master, Diplôme d'études approfondies, Diplôme d'études supérieures spécialisées, Diplôme d'ingénieur : 7 (anciennement I) ; Doctorat, Habilitation à diriger des recherches : 8 (anciennement I)

### BACCALAUREAT OU DIPLOME EQUIVALENT

Année d'obtention	Diplôme (Série – Spécialité)	Mention (Passable, Assez bien, Bien, Très bien)	Établissement fréquenté (Nom et adresse)

### ÉTUDES SUPÉRIEURES

Date de votre dernière inscription à l'université : .....

Nom de l'Université : .....

Si vous avez interrompu vos études : indiquez la durée de l'interruption et le motif : .....

Année universitaire	Diplôme	Résultat obtenu (ajourné, admis, nombre de crédits européens validés...)	Établissement fréquenté (Nom, adresse et pays pour les diplômes étrangers)

**STAGES EN ENTREPRISE** (durée minimum de 2 mois en lien avec le diplôme visé)

Si ces stages ont donné lieu à des rapports de stage en lien avec le diplôme visé, merci de les joindre en annexes

Intitulé	Organisme	Durée et volume horaire	Année

**MEMOIRES**

Année universitaire	Thématique

**AUTRES FORMATIONS NON DIPLOMANTES**

Indiquez dans ce tableau l'ensemble des autres formations (modules, séminaires, colloques ...) qui sont en lien avec le diplôme demandé par VES. Ajoutez autant de lignes que nécessaire.

Dates (début et fin)	Durée en heure	Etablissement /organisme (Nom et adresse)	Intitulé et objectifs de la formation

**DISPENSES OU VALIDATIONS D'ETUDES OBTENUES PRECEDEMMENT**

Année	Nature	Etablissement fréquenté (Nom et adresse)

Avez-vous déjà été inscrit à l'Université de Toulouse :

 Oui     Non

Si oui, indiquez la ou les années et la ou les formations suivies :

## **RUBRIQUE 6 : Votre projet, vos attentes et vos objectifs**

## RUBRIQUE 7 : Attestation sur l'honneur

Je soussigné·e ..... , déclare sur l'honneur :

- ne pas faire l'objet d'une mesure pénale ou administrative d'interdiction de présentation devant un jury d'examen ou de validation des acquis de l'expérience,
- n'avoir déposé, au cours de la même année civile et pour le même diplôme, qu'une seule demande de Validation des Etudes Supérieures et ne pas avoir saisi d'autre établissement,
- ne pas avoir, au total, déposé plus de trois demande de validation au cours de la même année civile,
- l'exactitude des informations que je communique.

Fait à ....., le .....

Signature obligatoire :

*La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :*

*« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.*

*Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (code pénal, art.441-1) ;*

*Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amendes (code pénal art.441-6) ;*

*Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :*

*1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;*

*2° De falsifier une attestation ou un certificat originialement sincère ;*

*3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié (code pénal art. 441-7).*



## Attestation de prise en charge financière VES Diplômante **Coût de la VES : 450 €**

Si votre Validation des Etudes Supérieures est prise en charge par un tiers, merci de faire compléter la partie ci-dessous à votre financeur. Attention, les éléments ci-dessous seront pris en compte pour la facturation.

A remplir informatiquement. Tous les champs sont obligatoires.

### Cas n°1 – Prise en charge par un tiers

Raison sociale :	
Adresse (de facturation) :	
N° Siret :	
N° TVA intracommunautaire :	
Adresse siège social :	
N° Siret du siège social :	
<b><u>Coordonnées de la personne à contacter :</u></b>	
Nom et Prénom :	
Téléphone :	
Courriel :	
<b><u>Le candidat à la VES :</u></b>	
Nom-Prénom :	
Formation visée :	
<input type="checkbox"/> Prise en charge totale : 450 € - <input type="checkbox"/> Prise en charge partielle : ..... € ( <i>montant à préciser</i> )	
<b><u>Pièces à joindre impérativement :</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>- pour les sociétés : un KBIS</li><li>- pour les associations : le récépissé de déclaration ou de modification en préfecture</li><li>- bon de commande précisant vos Nom, Prénom et les références de l'organisme de prise en charge</li></ul>	

Date :

Cachet de l'entreprise et signature :

N° Siret : APE :  
Déclaration d'activité enregistrée sous le n°

N° TVA IC :  
auprès du préfet de région Occitanie



Attestation de prise en charge financière  
VES Diplômante  
*Coût de la VES : 450 €*

Si vous prenez en charge les frais liés à votre Validation des Etudes Supérieures, merci de compléter la partie ci-dessous.

**Cas n°2 – Prise en charge à titre personnel**

NOM :	
Prénoms :	
<u>Formation visée :</u>	

Le règlement uniquement en ligne par CB (lien de paiement envoyé par mail)

Date :

Signature du candidat :

## CONSTITUTION DU DOSSIER

### *Pièces justificatives à joindre obligatoirement à votre dossier*

Votre dossier et toutes les pièces justificatives sont à déposer en ligne sur <https://ecandidat.univ-tlse3.fr/>

- Dossier de demande VES diplômante
  - Lettre de motivation adressée à Madame la Présidente de l'Université de Toulouse
  - Justificatif d'identité : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité
  - Curriculum vitae détaillé
  - Tous les diplômes obtenus ainsi que les suppléments au diplôme
  - Tous les relevés de notes à partir du Baccalauréat ou équivalent
  - Programmes détaillés des enseignements suivis pour chaque diplôme ou formation : programme des études et volume horaire des enseignements  
Lorsque les études ont été accomplies dans l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur, joindre le supplément au diplôme mentionnant les ECTS obtenus.
  - Pour les candidats ayant complété la rubrique Stage : joindre les attestations de stage avec les rapports de stage correspondants en lien avec le diplôme visé
  - Pour les candidats ayant réalisé un mémoire d'études en lien avec le diplôme visé, joindre ce document
  - Pour les diplômes étrangers, **toutes les pièces doivent être traduites en français** : joindre le programme détaillé des enseignements suivis ainsi que la traduction certifiée conforme du diplôme et du relevé de notes, attestée par un traducteur assermenté.
  - Déclaration sur l'honneur complétée et signée
- Si vous financez à titre personnel :**
- Attestation de prise en charge « à titre personnel » dûment complétée et signée
- Si vos frais sont pris en charge par un tiers :**
- Attestation de prise en charge « par un tiers » dûment complétée et signée par le financeur
    - Joindre en plus pour les sociétés : un KBIS
    - Joindre en plus pour les associations : le récépissé de déclaration ou de modification en préfecture
  - Bon de commande précisant vos Nom, Prénom et les références de l'organisme de prise en charge
  - Tout autre éclairant le jury sur le niveau des connaissances, des acquis et des apprentissages

**La décision de validation est prise par le jury du diplôme concerné suite à l'examen du dossier du candidat et à un entretien avec celui-ci.**

